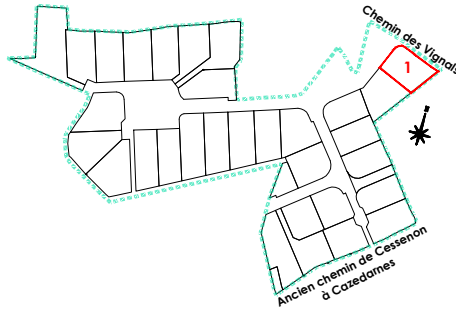


## Lotissement "L'Échappée"

Plan de vente du lot n°1

Echelle 1/250°



Cadastre : Section AB n°XXX / Superficie : 605m²

Emprise au sol : 150m²

Surface de plancher : 210m²

Superficie espace libre non imperméabilisé mini : 70m²

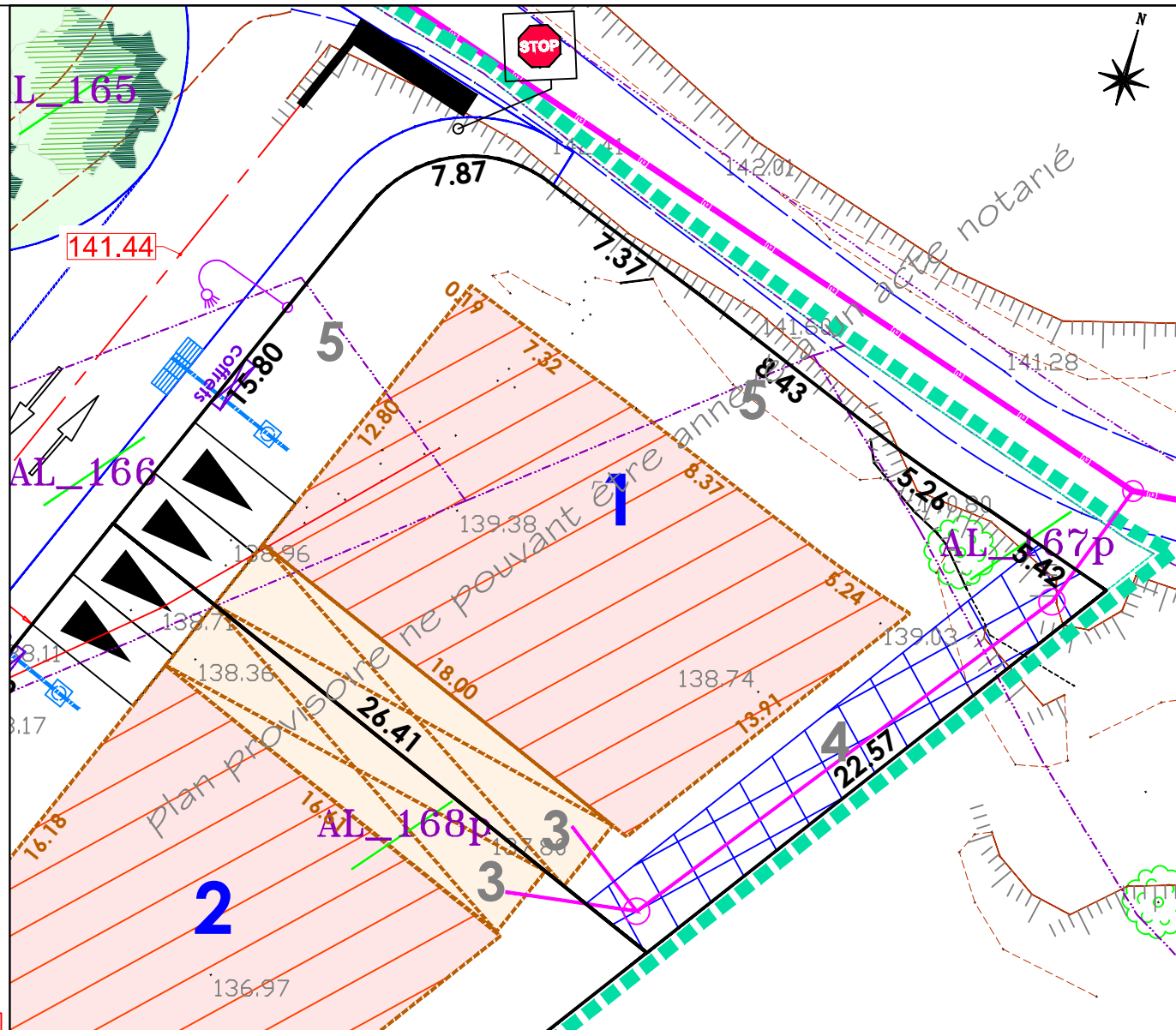
- Conformément à l'article L.115-4 du code de l'urbanisme, le descriptif du terrain à bâtir résulte d'un bornage réalisé avant travaux.
- Conformément à l'article L.442-9 du code de l'urbanisme, les règles d'urbanisme portées sur le présent plan ne sont valables que pendant la durée de validité du règlement du lotissement
- La vérification et la réimplantation éventuelle des sommets, sera réalisé lors de la réception définitive des travaux.
- La position des compteurs (Electricité, Télécom, Adduction d'eau potable), des regards de branchement des eaux usées est indicative.

Nota: Les cotes et superficies ne seront définitives qu'après bornage par le Géomètre-Expert.



Cabinet d'Études d'Aménagement  
et d'Urbanisme  
04 67 43 83 60 - meze@ceau.fr

PA n° 034 065 20 H0001  
Arrêté Municipal du 28/08/2020  
Référence 19029  
Dressé le 24/06/2021  
Modifié le 09/12/2021



- 12.56 LIMITE DE LOT AVEC COTATION
- 42.13 ALTITUDE AVANT TRAVAUX
- 137.59 ALTITUDE PROJET VOIRIE

CLÔTURE COMPOSÉE D'UN GRILLAGE À MAILLE RIGIDE H=1,80M ET D'UNE HAIE VIVE COMPOSÉE D'ARBUSTES CADUQUES ET PERSISTANTS (À réaliser par l'aménageur)

ESPACES BOISÉS CLASSÉS DÉSIGNÉS PAR LE PLU



ZONE CONSTRUCTIBLE :

- EN R+0 (REZ-DE-CHAUSSÉE)
- EN R+1 / 7.00M AU FAÎTAGE PAR RAPPORT AU T.N.
- EN R+1 / 8.50M AU FAÎTAGE PAR RAPPORT AU T.N.

RECU MINIMAL DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES DE LOT SAUF EXCEPTIONS CI DESSOUS :



POSSIBILITÉ D'IMPLANTATION EN LIMITE SÉPARATIVE (LONGUEUR MAX. 10M)



ACCÈS OBLIGATOIRE AUX LOTS : 2 EMPLACEMENTS PRIVÉS DE STATIONNEMENT OUVERTS SUR LA VOIE (À réaliser par l'acquéreur du lot)



BRANCHEMENT PLUVIAL PRIVATIF



BRANCHEMENT EAUX USEES



EMPLACEMENT COFFRETS BRANCHEMENTS (emplacement prévisionnel)



SERVITUDE DE CONSERVATION ET D'ENTRETIEN DE L'AXE D'ÉCOULEMENT PLUVIAL EXISTANT



SERVITUDE DE PASSAGE EN TRÉFONDS DE RÉSEAUX PLUVIAL CANALISÉ